



DSAC

BULLETIN DE RECOMMANDATION

défini par la DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

BR 2019-ULM-001

ULM pendulaires avec une aile ORYX de LA MOUETTE **Montage de l'aile – installation de détrompeurs**

1. MATÉRIELS CONCERNÉS

Le présent Bulletin de Recommandation (BR) concerne les ULM pendulaires avec une aile ORYX du constructeur LA MOUETTE.

2. RAISONS

Les haubans équipant les ailes de type ORYX sont fixés à l'aile et au trapèze via des tenons qui s'insèrent dans les haubans. Du fait de la forme de l'âme de ces haubans et de la dimension des tenons, un montage incorrect est possible.

Ce mauvais montage peut entraîner, s'il n'est pas détecté avant le décollage, la désolidarisation en vol des haubans et potentiellement la perte de contrôle de l'ULM.

Pour prévenir un mauvais montage, le constructeur La Mouette a ajouté des détrompeurs dans les haubans. Ces détrompeurs ont été installés sur toutes les ailes produites à partir du mois de décembre 2012 ainsi que sur les ailes révisées chez le constructeur à partir de cette date.

3. RECOMMANDATION

La DGAC recommande à tous les utilisateurs d'un ULM pendulaire avec une aile ORYX de réaliser les actions suivantes :

- En cas de doute, vérifier la présence des détrompeurs dans les haubans
- Si les détrompeurs ne sont pas présents :
 - Prendre contact avec le constructeur La Mouette pour faire installer les détrompeurs dès que possible ;
 - Dans l'attente, exercer une vigilance particulière lors de tout assemblage des haubans afin de garantir un montage correct.

4. RÉFÉRENCES

« Bulletin info Oryx » d'octobre 2018

<https://www.lamouette.com/telechargement/Bulletin%20Info%20Oryx%20081018.pdf>

5. CONTACTS :

Pour les questions concernant le contenu technique de ce BR, contacter :

DGAC
DSAC/NO/NAV
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15
ulm@aviation-civile.gouv.fr